ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2010

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2239)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par M. Carrez

ARTICLE 8

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« à l'institution mentionnée à »,

les mots:

« sur la liste mentionnée au 3° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.